



Publié en ligne le 15/11/2022

**ARRETE DU MAIRE N° 115/2022**

**Le Maire de la Commune de Krautergersheim,**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-4 et L.2214-4,  
VU la demande formulée auprès du responsable du secteur de la Ligue d'Alsace du Football en vue de reporter les matchs de football,  
VU l'ultime appréciation de l'état des deux terrains de football qui s'avèrent impraticables,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'accès aux terrains de football municipaux sera interdit le 12 novembre 2022 pour des raisons de sécurité et afin de préserver l'état des terrains.

**ARTICLE 2**

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Président du Football Club de Krautergersheim
- à M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- à la Gendarmerie d'Obernai
- au Président du District d'Alsace de Football

Fait à Krautergersheim, le 12 novembre 2022

P/Le Maire, l'Adjoint au Maire

Bernard STOEFFLER

